

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAZADAIS

Séance du Conseil Communautaire du 12 Avril 2023

N° Délibération	DE_12042023_21
Nombre de conseillers en exercice	52
Nombre de conseillers présents	37
Nombre de conseillers absents	15
Nombre de pouvoirs	8
Nombre de suffrages exprimés	45

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 12 avril à 20h30, le Conseil Communautaire du Bazadais, dûment convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de LAVAZAN sous la présidence de Nicole COUSTET.

### Etaient présents :

Aubiac : Valérie BELIS

Bazas : Richard BAMALE, Jean-Bernard BONNAC, Isabelle DEXPERT, Patrick DUFAU, Bernard JOLLYS, Isabelle POINTIS, Laurent SOULARD

Bernos-Beaulac : /

Birac : Jean-Pierre MANSEAU

Captieux : Didier COURREGELONGUE, Jean-Luc GLEYZE

Cauvignac : Nicole COUSTET

Cazats : David ATTIMONT

Cours-les-Bains : Valérie DUCASSE

Cudos : Bernard DAURIAN

Escaudes : Philippe MONNIER

Gajac : Pascal LOSSE

Gans : Jean-Baptiste DOUSSOU

Giscos : Fabienne BARBOT

Goulade : René CARDOIT

Grignols : Lucienne BIES, Patrick CHAMINADE

Labescau : Denis ESPAGNET

Lados : Martine FRANCELIN

Lartigue : /

Lavazan : Henrique CHANFRANTE

Le Nizan : Michelle LABROUCHE

Lerm-et-Musset : Martine LAGARDERE

Lignan-de-Bazas : Jacky DARTHAIL

Marimbault : Sébastien TAMAGNAN

Marions : Adeline PORTET

Masseilles : Nicole VIGNE

Saint-Côme : Serge MOURLANNE

Saint-Michel-de-Castelnau : Michel DARROMAN

Sauviac : Michel AIME

Sendets : Eric VIGNEAU

Sigalens : Jean-Marc VAZIA

Sillas : Michel DESQUEYROUX

<b>Absents ou excusés</b>	Danielle BARREYRE, Isabelle BERNADET, Francine CHADEFAUD, Francis DELCROS, Marie-Bernadette DULAU, Jean-Claude DUPIOL, Françoise DUPIOL-TACH, Didier LAMBERT, Philippe LAMOTHE, Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL, Morgane LE COZE, Christine LUQUEDEY, Alain MICHEL, Julien RIVIERE, Marie-Agnès SALOMON
---------------------------	---

<b>Pouvoirs de</b>	Danielle BARREYRE à Patrick DUFAU Isabelle BERNADET à Isabelle DEXPERT Francine CHADEFAUD à Isabelle POINTIS Jean-Claude DUPIOL à Bernard DAURIAN Françoise DUPIOL-TACH à Patrick CHAMINADE Philippe LAMOTHE à Michel DARROMAN Christine LUQUEDEY à Jean-Luc GLEYZE Julien RIVIERE à Bernard JOLLYS
--------------------	--

<b>Secrétaire de séance</b>	Isabelle DEXPERT
-----------------------------	------------------

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

## RAPPORT N°08 – MODIFICATION DE LA POLITIQUE TARIFAIRE DES SERVICES ENFANCE-JEUNESSE

**Rapporteur : Nicole COUSTET**

**Objet de la délibération**

**Modification de la politique tarifaire des services Enfance-Jeunesse**

**Exposé**

Madame la Vice-présidente explique que le contexte budgétaire de la collectivité est contraint par l'augmentation :

- des fluides (+15%),
- des prix des repas par le prestataire (+13%, de 5.48€ à 6.18€),
- du prix de revient (+42% en 2 ans sur les ALSH et + 15% en 2 ans sur les APS).

Il est donc proposé d'appliquer une revalorisation des tarifs en vigueur.

L'ensemble des structures enfance sont concernées :

- 4 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : Bazas, Captieux, Cudos et Grignols,
- le Point d'Accueil Jeunes du Bazadais (PAJ) : sites Bazas et Captieux-Grignols.
- 6 Accueils Péri-scolaires (APS) : Bazas (élémentaire et maternel), Captieux, Cudos, Grignols, Lerm-et-Musset.

**Pour rappel :**

- La méthode de calcul en vigueur est basée sur le taux d'effort :

**Revenu fiscal de référence (ligne 25 de l'avis d'imposition) X coefficient (taux d'effort)**

12

- Tarif dégressif selon le nombre d'enfants à charge



- Facturation des prestations à partir de 15 €.

**Les propositions de la commission enfance sont les suivantes :**

1. revalorisation de 18% du taux d'effort pour les ALSH/PAJ/APS :

NB d'enfants à charge	ALSH/PAJ (Vacances)			APS/PAJ (Mercredi)		
	2022	2023	Evolution	2022	2023	Evolution
1 enfant	0,44%	<b>0,52%</b>	+0,08%	0.044%	<b>0.052%</b>	+0.008%
2 enfants	0,385%	<b>0,45%</b>	+0,065%	0.0385%	<b>0.045%</b>	+0.0065%
3 enfants et +, famille d'accueil, home de Mazères, etc.	0,33%	<b>0,39%</b>	+0,06%	0.03%	<b>0.039%</b>	+0.006%

2. revalorisation de 18% des prix plancher et plafond des ALSH/PAJ/APS

Prestations	ALSH			PAJ		
	Actuels	Nouveaux	Evolution	Actuels	Nouveaux	Evolution
Journée	4 à 12,60€	<b>4,60 à 14,50€</b>	+0.60 à +1,90€	5 à 13,20€	5,90 à <b>15,60€</b>	+0.90 à + 2,40€
½ journée	3 à 9,50€	<b>3,45 à 10,90€</b>	+0,45 à +1,40€	3,75 à 9,90€	4,40 à <b>11,70€</b>	+0,65 à + 1,80€
Séjour	8 à 25,30€	<b>9,20 à 29,10€</b>	+1,20 à +3,80€	10 à 26,40€	11,80 à <b>31,10€</b>	+1,80 à + 4,70€

Prestations	APS/PAJ (Mercredis)		
	Actuels	Nouveaux	Evolution
Heure	0.20€ à 0.90€	<b>0,24 à 1,08€</b>	+0,4 à + 0,18

3. pour les facturations inférieures à 15 € annuels, il sera appliqué un forfait de 15 € pour l'ensemble des services ;
4. mise en place d'une cotisation annuelle unique pour le PAJ de 15€ ; actuellement elle se situe entre 5 et 13,20€ ;
5. accompagnement des familles les plus fragiles : rendez-vous, orientation vers les structures adaptées et création d'un livret famille/parentalité.

Appelé à délibérer, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

⇒ **DE VALIDER** les modifications de la politique tarifaire des services enfance-jeunesse suivantes qui prendront effet **au 1<sup>er</sup> mai 2023** :

- revalorisation de 18% du taux d'effort pour les ALSH/PAJ/APS :



NB d'enfants à charge	ALSH/PAJ (Vacances)			APS/PAJ (Mercredi)		
	2022	2023	Evolution	2022	2023	Evolution
1 enfant	0,44%	<b>0,52%</b>	+0,08%	0.044%	<b>0.052%</b>	+0.008%
2 enfants	0,385%	<b>0,45%</b>	+0,065%	0.0385%	<b>0.045%</b>	+0.0065%
3 enfants et +, famille d'accueil, home de Mazères, etc.	0,33%	<b>0,39%</b>	+0,06%	0.03%	<b>0.039%</b>	+0.006%

- revalorisation de 18% des prix plancher et plafond des ALSH/PAJ/APS

Prestations	ALSH			PAJ		
	Actuels	Nouveaux	Evolution	Actuels	Nouveaux	Evolution
Journée	4 à 12,60€	<b>4,60 à 14,50€</b>	+0.60 à +1,90€	5 à 13,20€	5,90 à <b>15,60€</b>	+0.90 à + 2,40€
½ journée	3 à 9,50€	<b>3,45 à 10,90€</b>	+0,45 à +1,40€	3,75 à 9,90€	4,40 à <b>11,70€</b>	+0,65 à + 1,80€
Séjour	8 à 25,30€	<b>9,20 à 29,10€</b>	+1,20 à +3,80€	10 à 26,40€	11,80 à <b>31,10€</b>	+1,80 à + 4,70€

APS/PAJ (Mercredis)			
Prestations	Actuels	Nouveaux	Evolution
Heure	0.20€ à 0.90€	<b>0,24 à 1,08€</b>	+0,4 à + 0,18

- pour les facturations inférieures à 15 € annuels, application d'un forfait de 15 € pour l'ensemble des services ;

- mise en place d'une cotisation annuelle unique pour le PAJ de 15€

- accompagnement des familles les plus fragiles : rendez-vous, orientation vers les structures adaptées et création d'un livret famille/parentalité

⇒ **DE CHARGER** Madame la Présidente de l'application de la présente délibération.

Résultat du vote :

Votants : **45**  
 Abstention : **0**  
 Pour : **45**  
 Contre : **0**

Envoyé en préfecture le 16/04/2023

Reçu en préfecture le 16/04/2023

Publié le



ID : 033-200043982-20230412-DE\_12042023\_21B-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Fait à Grignols, le 13 avril 2023.

La Secrétaire de séance,  
Isabelle DEXPERT

La Présidente,  
Nicole COUSTET